

13 HABITAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 OCTOBRE 2025

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

- M. Jean-Marc PERRIN, Président
- Mme Sabine BERNASCONI
- M. Julian BOIS
- M. Patrick CASU
- Mme CatherineCHANTELOT
- Mme Martine CORSO
- Mme Gisèle DARMON
- M. Lionel DE CALA
- Mme Judith DOSSEMONT
- M. Faouzi JACQUOT
- Mme Marie-Madeleine GHIO
- M. Jean-Paul GUILBERT
- M. Marc KATRAMADOS
- M. Abdelali LOUAFI
- M. Christophe MAGNAN
- M. Jordan MANGANI
- Mme Marie MARTINOD
- Mme Yvette ROCHETTE
- M. Michel ROUX
- M. Fayçal ZERGUINE

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

- M. Martial ALVAREZ, donne pouvoir à M. PERRIN
- Mme Marine PUSTORINO, donne pouvoir à M. PERRIN

ADMINISTRATEUR EXCUSE

- M. Michel BALLARO

ASSISTENT A LA SEANCE A TITRE CONSULTATIF :

- M. Damien VANOVERSCHELDE, Directeur Général
- Valérie BORONI, Secrétaire du CSE

Conseil d'Administration du 22 octobre 2025
Délibération n° 5-CA.25.072

**MARTIGUES – « NOTRE DAME DES MARINS »
CONCESSION A ENEDIS D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE EN TREFONDS
POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CANALISATION ELECTRIQUE SOUTERRAINE
SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AW N°129.**

Considérant les termes du rapport n° 5 ci annexé

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 6° du code de la construction

Vu les articles L 323-4 à L 323-9 du code de l'énergie ;

Après en avoir délibéré :

A l'Unanimité des Présents et Représentés

- **AUTORISE** la signature de toute convention sous seing privé relatif à la concession par 13 HABITAT à ENEDIS sur la parcelle cadastrée section AW n°129, au sein de la résidence dénommée « Notre Dame des Marins » sise à MARTIGUES d'une servitude en tréfonds pour la mise en place d'une canalisation électrique souterraine dans une bande d'un mètre de large sur une longueur totale d'environ 15 mètres à titre gratuit.


Extrait certifié conforme,
Marseille, le 22 octobre 2025

Le Directeur Général


Damien VANOVERSCHELDE

Le Directeur Général certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dûment publiée au procès-verbal des séances du Conseil d'Administration et transmise à M. le Préfet qui l'a réceptionnée à la date mentionnée en marge.

Le Directeur Général


Damien VANOVERSCHELDE

RAPPORT N° 5

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 OCTOBRE 2025

MARTIGUES – « Notre Dame des Marins »

Concession à ENEDIS d'une servitude de passage en tréfonds pour la mise en place d'une canalisation électrique souterraine sur la parcelle cadastrée section AW n°129.

13 HABITAT est propriétaire de l'ensemble immobilier dénommé « Notre Dame des Marins » à MARTIGUES d'une contenance de 58 839 m².

Electricité Réseau Distribution France (ENEDIS) a sollicité l'Office pour permettre la desserte et l'alimentation en réseau électrique des parcelles cadastrées section AW numéros 468 et 470 en réalisant une extension du réseau existant.

Dans cette optique, il est demandé à l'Office de concéder sur la parcelle cadastrée section AW n°129 une servitude de passage en tréfonds pour la pose d'une canalisation électrique souterraine d'une longueur de 15 mètres.

L'emprise de cette servitude est matérialisée sur le plan ci-dessous :

- En vert, le tracé impactant la parcelle AW 129 propriété de 13 HABITAT ;
- En rouge, le tracé impactant la parcelle AW 114 appartenant à la Commune de MARTIGUES. La Commune a émis un avis favorable.



Par courriel en date du 31 mars 2023, la Direction de l'immobilier de l'Etat a confirmé que les servitudes réglementaires consenties en application des dispositions de l'article L323-4 et s. du Code de l'Energie n'étaient pas soumises à l'avis préalable du Domaine.

L'agence du Pays de Martigues a émis un avis favorable sur cette concession de servitude.

Il est précisé que la réalisation des travaux relatifs à cette servitude ainsi que les coûts s'y rapportant seront supportés par ENEDIS. Les frais notariés éventuels et subséquents liés à la régularisation de la servitude seront à l'entière charge de la société ENEDIS.

* *

*

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer conformément au projet de délibération qui lui a été présenté.